

 **HERBICIDE NON SÉLECTIF**

CRUSH'R® PLUS

UN HERBICIDE NON SÉLECTIF POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES ZONES CULTIVÉES ET NON CULTIVÉES.



CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Il procure une suppression exceptionnelle des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces difficiles à éliminer.
- Il est formulé avec un système de surfactants supérieur qui favorise l'éradication rapide de nombreuses graminées et mauvaises herbes à feuilles larges.
- Il peut être appliqué à l'aide d'un équipement au sol ou par voie aérienne et il peut être mélangé en cuve avec d'autres herbicides approuvés par l'ARLA afin d'améliorer la suppression des mauvaises herbes.
- Une formulation à base de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine qui se mélange facilement dans l'eau.
- Un herbicide systémique qui migre à l'intérieur de la plante, du point de contact sur le feuillage jusqu'au système racinaire.

PRINCIPALES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

| | | |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Armoise absinthe | Vergerette du Canada | Amarante à racine rouge |
| Luzerne | Sagesse des chirurgiens | Soude roulante |
| Laiteron potager | Sétaire géante | Bourse-à-pasteur |
| Pied-de-coq | Sétaire verte | Amarante hybride |
| Pâturin | Renouée scabre | Tabouret des champs |
| Brome inerme | Cranson dravier | Érodium cicutaire |
| Chardon des champs | Apocyn chanvrin | Abutilon |
| Quenouille | Ortie royale | Orge spontanée |
| Céraiste | Renouée du Japon | Canola spontané |
| Gaillet gratteron | Kochia à balais | Maïs spontané |
| Lampourde glouteron | Renouée persicaire | Lin spontané |
| Asclépiade commune | Chénopode blanc | Blé spontané |
| Petite herbe à poux | Crépis des toits | Renouée liseron |
| Spargoute des champs | Astragale peigné | Moutarde des champs |
| Saponaire des vaches | Silène noctiflore | Folle avoine |
| Digitaire | Renouée de Pennsylvanie | Morelle à trois fleurs |
| Patience crépue | Laiteron des champs | Muhlenbergie feuillée |
| Pissenlit officinal | Ivraie de Perse | Sétaire glauque |
| Cuscute | Herbe à puce | Souchet comestible |
| Brome des toits | Laitue scariole | Linaire vulgaire |
| Morelle noire de l'Est | Millet commun | Et de nombreuses |
| Panic d'automne | Salicaire commune | mauvaises herbes et |
| Liseron des champs | Chiendent | broussailles ligneuses |



◀ Consulter l'étiquette pour la liste complète des mauvaises herbes supprimées, les directives d'application détaillées et les restrictions.

© 2024 Albaugh SARL. Tous droits réservés. Albaugh, le logo A et Crush'R sont des marques déposées d'Albaugh SARL. TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE. L'utilisation d'un pesticide de façon non conforme aux recommandations sur son étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

PRINCIPALES CULTURES

Cultures tolérant le glyphosate, applications avant le semis, avant la récolte et après la récolte

PRINCIPE ACTIF

Glyphosate

GROUPE D'HERBICIDES

9

FORMULATION

Glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine 360 g/L

COMPARABLE À

Multiplés produits contenant 360 g de glyphosate

MODE D'ACTION

Inhibiteur de l'EPSP synthase

EMBALLAGES

2 bidons de 10 L, baril de 115 L, conteneurs semi-vrac de 500 L et 1 000 L, et vrac

NUMÉRO D'HOMOLOGATION

29995